



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2025, convoqué le 10/12/2025

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, J. Lehoux, T. de Ferrières, P. Maisonneuve, S. Lamouille, P. Avril, D. Ferrandin.

Procuration : P. Boquet à Ch. Bourrat

Absente (excusée) : L. Dujardin

D. Ferrandin est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h34.

1) Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

En introduction, Le Maire prend la parole :

« Nous tenons ce soir notre dernier Conseil de l'année à quelques jours des fêtes de fin d'année. Je souhaite que nous puissions aborder cette séance dans un esprit de calme, de respect et de responsabilité. Les débats font naturellement partie de la vie démocratique et chacun est légitime à exprimer ses positions. Je vous propose néanmoins que pour cette séance nous mettions de côté nos différends afin de nous concentrer sur l'ordre du jour et sur l'intérêt général de la commune. Je vous remercie par avance de votre écoute et de votre contribution constructive au bon déroulement de ce conseil. »

2) Le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement – accepté à l'unanimité

Le Maire rappelle que, comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget, le conseil municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 à hauteur de 150 235,49 € répartis comme suit :

- immobilisations corporelles (chap. 21) : 130 235,49 €.
- immobilisations en cours (chap. 23) : 20 000,00 €

3) Demande de subvention auprès du département au titre du FDI 2026 pour travaux de voirie et sécurité Grande rue, CR22, rue des Casse-Croûtes et rue de la Gare – à l'unanimité

Le Maire indique que la commission travaux et voirie a repéré plusieurs sites sur lesquels une réfection est nécessaire. Afin de réduire les coûts d'aménagement et de repli des équipes et du matériel, mais aussi la signalisation de chantier, il souhaite que les travaux soient effectués en une seule fois.

Ces travaux concernent :

- aménagement et repli équipe et matériels pour l'ensemble : 450 € HT
- signalisation globale des chantiers : 250 € HT
- élargissement (29 m²) du trottoir du bas de la Grande rue et réfection des enrobés rouges (56 m²) : 4 656,96 € HT
- reprise de la voirie du haut de la rue des Casse-Croûtes, notamment bouchage des nids de poule et lutte contre l'affaissement du virage : 4 433,15 € HT
- réfection de voirie du chemin de la Correspondance aux Rostys (CR22), remplacement des enrobés noirs (75 m²) : 7 185,19 € HT

- réfection de voirie rue de la Gare, de la rive fissurée et comblement des nids de poule : 2 354,21 € HT
- Gravillonnage des surfaces réparées rue des Casse-Croûtes et rue de la Gare : 2 051,13 € HT

Montant total des travaux HT : 21 380,64€ HT répartis en :

- sécurité : 4 656,96 € HT (demande de subvention à hauteur de 30%, soit : 1 397,09 €)
- voirie : 16 723,68 € HT (demande de subvention à hauteur de 50%, soit : 8 361,84 €)

Le Maire propose de demander plusieurs devis, celui de l'entreprise Colas servant de référence.

3) Demande de subvention à la DRAC pour le transport, la protection, la conservation et la restauration de 6 statues classées ou inscrites de l'église – à l'unanimité

A l'occasion des travaux de l'église Saint-Aignan et à l'issue du récolement effectué par Mme Fabienne Audebrand, le Maire informe l'assemblée que 6 statues, inscrites ou classées, nécessitent des mesures de protection particulières. Elles ne peuvent notamment pas rester en place pendant les travaux. Certaines sont attaquées par la vrillette et doivent être traitées en anoxie de façon urgente.

Les prestations sont les suivantes :

- Prise en charge et transport d'un lot de 6 sculptures bois depuis l'église Saint-Aignan jusqu'à l'atelier 3PA (traitement en anoxie) puis jusqu'à celui de Mme Delphine Bienvenu, restauratrice du patrimoine habilitée musée de France, comprenant transports et emballages, dépoussiérage, constat d'état et chiffrage des interventions de restauration : 2 100 € HT
- Traitement en anoxie dynamique de 6 sculptures en bois : 330 € HT
- Gardiennage d'un lot de 6 sculptures pendant toute la durée des travaux estimée à 2 ans : 3 333,34 € HT
- Restaurations
 - Saint non identifié XVII^{ème} en bois sculpté et peint inscrit MH en juin 2025 : 3 434 € HT
 - Vierge à genou au pied de la croix XVII^{ème} en bois sculpté et peint inscrite MH en juin 2025 : 4 034€ HT
 - Christ en croix XVII^{ème} en bois sculpté et peint inscrit MH en juin 2025 : 3 794 € HT
 - Sainte-Barbe XVI^{ème} en bois sculpté et peint classée MH en novembre 1906 : 5 234 € HT
 - Saint-Aignan XVII^{ème} en bois sculpté et peint inscrit MH en juin 2025 : 4 934 € HT
 - Vierge à l'Enfant XV^{ème} en bois sculpté et peint inscrit MH en juin 2025 : 3 794 € HT
- Transport retour de l'atelier Delphine Bienvenu jusqu'à Gilles, y compris péage : 750 € HT

Montant total de la sculpture classée MH : $1/6*2100+1/6*330+5234+1/6*750 = 5 764$ € HT

Subvention demandée : 2 882 € (50%)

Montant total des sculptures inscrites MH : $5/6*2100+5/6*330+3434+4034+3794+4934+3794+5/6*750 = 22 640$ € HT

Subvention demandée : 6 792 € HT (30%)

Total subvention demandée : 9 674 € sur un total de dépenses de 31 737 € HT.

Compte tenu du montant important de ces travaux, le conseil municipal souhaite d'abord obtenir des précisions quant l'obligation des communes en matière de restauration d'œuvres religieuses inscrites ou classées, d'une part, et, si obligation il y a, les délais dont la municipalité dispose pour établir ses priorités et faire procéder à la restauration.

4) Demande de changement d'affectation de la subvention obtenue du FDI 2025 pour la création d'une sente partagée route de Bréval – à l'unanimité

Compte tenu de l'abandon du projet initial en l'état, suite au refus d'une majorité de riverains, le Maire a contacté les services du département en charge de la gestion des subventions et obtenu l'autorisation d'affecter la subvention obtenue à un autre projet de même nature.

Pour rappel, le montant de la subvention obtenue s'élevait à 15 741 € pour un montant de travaux de 63 840 € HT, dont 4 444 € pour l'évacuation des eaux pluviales face au n° 7 de la route de Bréval.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite conserver l'objet de la subvention et s'engage, à travers la commission voirie, à retravailler le dossier. Une autre solution devra être recherchée pour assurer la sécurité des usagers de la route de Bréval, piétons et cyclistes. Celle-ci intégrera une solution pérenne,

si possible en surface, pour l'évacuation des eaux pluviales stagnantes au droit du ralentisseur.

5) Convention de partenariat dans le cadre du PACT 2026 – à l'unanimité

Le Maire expose que la commune d'Anet est porteuse, depuis plusieurs années et de nouveau pour 2026, du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) de la Région Centre - Val de Loire. Ce partenariat se traduit par une programmation culturelle annuelle regroupant plusieurs communes voisines pour un périmètre de 10 000 habitants.

Il consiste en deux ateliers de pratique artistique sur le thème "L'art dans la ville, l'art dans la rue" :

- L'artiste LiHam, *urban sketcher* de Chartres, animera un atelier d'esquisse urbaine visant à initier les participants à croquer un paysage urbain le 7 mars de 14h à 17h ;
- Le dessinateur drouais Philippe Govin proposera de réaliser une peinture façon *street art* le 28 mars de 14h à 17h.

Ces deux ateliers sont destinés à un public ado et adulte.

La contribution demandée à la commune de Gilles pour l'adhésion à ce dispositif et la tenue de ces deux ateliers est de 365 € (part non subventionnée par la Région).

6) Convention de mise à disposition de la secrétaire générale de mairie pour aider le Sirp des Bords de Vesgre durant l'absence de sa secrétaire en congé maladie – à l'unanimité

La secrétaire du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique des Bords de Vesgre, dont le siège est en mairie de Berchères-sur-Vesgre, est en arrêt maladie à compter du 17 décembre 2025. Afin d'assurer certaines missions indispensables au bon fonctionnement de ce syndicat, le SIRP a demandé l'aide de la secrétaire générale de mairie de Gilles.

Le Maire indique que, pour cela, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe. La mairie de Gilles gèrera la situation administrative de son agent et lui versera la rémunération correspondant à son grade, en heures complémentaires. La mairie émettra un titre de recettes au nom du SIRP des Bords de Vesgre à la fin de la période de la convention, en joignant le relevé des heures effectuées. Le calcul du coût sera effectué sur la base de l'indice majoré du rédacteur principal de 1^{ère} classe, y compris les charges sociales et les congés payés.

Le Maire précise que ce service rendu, qui a obtenu l'accord de l'intéressée, sera sans incidence financière pour la commune.

7) Informations diverses

- Point financier

Le Maire indique que la trésorerie de la commune s'établit ce jour à 695 163,76 €. Les sections de fonctionnement et d'investissement devraient toutes deux être excédentaires en fin d'année 2025.

- Travaux et dons église

Le Maire annonce que la souscription publique gérée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine s'élève à ce jour à 17 340 € grâce aux dons de 40 donateurs, dont l'Association Gilles Patrimoine est le plus gros contributeur. 1000 € supplémentaires devraient de nouveau être versés par l'Association avant la fin de l'année, suite à la dégustation vins et fromages.

Le Maire remercie Gilles Patrimoine pour l'énorme travail d'animation réalisé qui a largement contribué à atteindre ce montant, permettant de débloquer la subvention supplémentaire de la Région à hauteur de 30 000 € dès que la souscription aura atteint 18 774 € de dons. Il ajoute que, chaque euro supplémentaire versé à la Fondation du Patrimoine, fera l'objet d'un abondement supplémentaire de la Région (1 euro pour 1 euro), plafonné à 10 000 euros.

D. Ferrandin demande, pour rappel, le montant des travaux de la tranche conditionnelle 2 (36 260,45 €) et constate que la subvention de la Région ainsi débloquée la couvrirait intégralement.

Le Maire félicite et remercie Gabrielle de Ferrières Présidente de Gilles Patrimoine pour son engagement et son efficacité. Timothée de Ferrières remercie chaleureusement Emmanuelle, secrétaire de mairie, pour sa contribution personnelle à la réussite de cette souscription. Le Maire s'associe à ces remerciements.

- Droit de préemption non exercé

Le Maire dresse la liste des différentes parcelles pour lesquelles le droit de préemption de la commune n'a pas exercé en 2025.

- Sécurité incendie

Le Maire précise que la bouche à incendie défectueuse rue de la Gare a été changée par le Syndicat des eaux, qui prévient les services du SDIS qu'elle est à nouveau fonctionnelle. Il ne reste plus qu'à trouver l'équipement adéquat pour celle située en haut de la Grande rue, inutilisable suite aux travaux. La brigade des pompiers d'Anet doit revenir vers la mairie avec cette précision. Le coût éventuel pourrait être porté, au moins en partie, par le concepteur du projet. S. Lamouille suggère en effet de recourir à la garantie décennale des entreprises.

- Recensement – chiffres Insee 2023

Le Maire rappelle que l'agent recenseur choisi pour effectuer le recensement en 2026 est Valentin Lamouille.

Il indique que les chiffres des populations de référence au 1^{er} janvier 2023, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, viennent d'être publiés par l'Insee :

- Population municipale : 498
- Population comptée à part : 13
- Population totale : 511

La communauté de 50 résidents du foyer de Vitray est encore incluse dans cette population.

- Suivi du Conseil municipal précédent

Chemin des Vignes de l'Étang :

Afin de finaliser l'achat par la commune à l'euro symbolique de la parcelle n° ZE0219, à l'entrée du Chemin des Vignes de l'Étang, le maire a rendez-vous avec le notaire de Berchères ayant géré la succession de M. Cyrille André le 6 janvier 2026 à 11h. Le coût de l'acte de transfert de la parcelle (environ 500 €) serait à la charge des héritiers puisqu'elle a échappé à la succession. Se pose la question de leur motivation à s'acquitter de cette somme, surtout pour une cession à la commune à l'euro symbolique.

T. de Ferrières suggère d'entamer une procédure de bien sans maître. S. Apruzzese lui répond qu'une telle procédure nécessite d'attendre un délai de 30 ans après l'ouverture de la succession.

D. Ferrandin rappelle que la clôture de l'habitation située à l'entrée de la voie a été posée sur la parcelle en question. Il conviendra de régulariser cette situation avec le nouveau propriétaire.

T. de Ferrières se prononce favorablement au règlement de ce problème foncier dans les meilleurs délais, y compris si la commune doit s'acquitter elle-même des frais de rédaction de l'acte notarié.

Stationnement aux abords du cimetière :

Le Maire indique que plusieurs propriétaires de parcelles ont été ou vont être contactés pour envisager le stationnement des véhicules aux abords du cimetière.

Une première solution nécessiterait l'échange de deux parcelles entre deux propriétaires privés, dont l'un a d'ores et déjà donné son accord, avant transfert à la commune, ainsi que le non exercice du droit de préemption par l'agriculteur qui cultive ladite parcelle.

La seconde solution consisterait en l'achat par la commune d'une partie d'une parcelle mitoyenne au cimetière, appartenant aux héritiers Hervé, tout en leur assurant une servitude de passage pour rejoindre le reste de leur terrain, enclavé. Les dimensions de la parcelle à considérer seraient de 40 m de long par 12 m de large.

T. de Ferrière propose que le stationnement soit envisagé de chaque côté d'un chemin d'accès et non de façon regroupée.

Le Maire rappelle à cette occasion que M. Hervé, ancien maire de Gilles, s'était montré favorable à une cession du terrain pour agrandir le cimetière le 27 octobre 1984 : « Monsieur Hervé indique [...] qu'il est disposé à donner à la commune la bande de terre située entre le cimetière et la propriété Vincent, étant entendu qu'il se réserve un passage d'une largeur à déterminer. »

Arbre mort à la Noé :

Le problème du gros frêne mort en bordure de voirie reste non résolu, malgré l'urgence, le Maire ne sachant pas précisément à qui appartient la parcelle sur laquelle pousse l'arbre.

T. de Ferrières, après consultation du cadastre, pense que, même si le frêne est situé de l'autre côté de la clôture de la propriété de M. Morin, il lui appartient bien. En effet, la limite cadastrale suit la route et inclut donc l'arbre à abattre.

Le Maire rédige un courrier pour demander l'abattage du frêne, en proposant que la commune le prenne en charge, profitant d'une nacelle à louer pour d'autres travaux communaux. Le coût serait ensuite refacturé au propriétaire s'il accepte le devis.

Comité des fêtes :

Deux courriers successifs ont été adressés à M. Yann Tartuffe, dernier responsable connu du Comité des fêtes. Le sous-préfet précise qu'aucune assemblée générale ne s'est tenue depuis 2013 et que l'association est toujours officiellement présidée par M. Gérard Hunout, décédé. Cette situation irrégulière, notamment au regard des subventions publiques versées par le passé, permettant des investissements conséquents, doit trouver une solution juridique. En effet, plusieurs bénévoles souhaitent s'investir dans un comité des fêtes, mais ne peuvent le faire tant que l'ancien existe aux yeux de la loi.

S. Apruzzese propose une solution amiable consistant à mettre en contact les personnes désireuses d'animer un nouveau comité des fêtes avec les anciens membres.

- Réunions syndicales et commissions de l'Agglo

- **SMICA :** S. Lamouille fait part du contenu de la dernière réunion du 10 décembre. Un comparatif des tarifs de distribution de l'eau potable, d'une part, du traitement des eaux usées, d'autre part, montre la saine gestion financière du SMICA qui pratique des tarifs plus avantageux que ceux de l'Agglo du Pays de Dreux.

Concernant les travaux du gymnase de Bû, la totalité des crédits n'ayant pas été utilisée, le reliquat sera affecté au gymnase d'Anet, en mauvais état.

S. Lamouille indique enfin qu'une réflexion est engagée pour mutualiser les frais d'entretien des stades des communes membres, selon la même formule que les gymnases. Cette demande émane des associations sportives en manque d'infrastructures de ce type sur le territoire, malgré l'afflux de licenciés.

8) Tour de table

Ch. Bourrat demande les disponibilités des conseillers en cette période de fêtes, afin d'organiser au mieux la distribution du prochain Tambour du Radon. L'arrivée tardive de certains textes ne permet pas, en effet, d'envisager sereinement une diffusion le week-end du 20-21 décembre. Seuls 2 conseillers ne seront pas présents.

Ch. Bourrat précise que les calendriers de ramassage des poubelles seront diffusés en même temps. Le Maire y ajoute l'invitation aux vœux, prévus le dimanche 11 janvier à 15h30, même si l'information sera également publiée sur le site internet de la commune.

J. Lehoux regrette que les commissions de l'Agglo ne servent à rien et que les petites communes soient peu écoutées.

Ch. Bourrat considère, pour sa part, que ces commissions consultatives sont ouvertes à la réflexion de chacun et que des changements sont rendus possibles par l'écoute, le dialogue et la compétence des interlocuteurs.

S. Lamouille dénonce la réduction des services à la population de la part de l'Agglo, notamment en matière de ramassage des poubelles. A coût constant, cela signifie que le service rendu est plus cher si le nombre de tournées diminue.

Ch. Bourrat rappelle que l'Agglo subit aussi les décisions nationales qui tendent à réduire progressivement le ramassage en porte à porte. L'objectif de maintien des charges pour l'utilisateur, malgré l'augmentation des coûts du recyclage et du traitement des déchets, ainsi que le remplacement nécessaire du parc de véhicules vieillissant, implique une réflexion à long terme. Les nouveaux équipements doivent être adaptés aux nouvelles solutions de collecte mises en place.

S. Lamouille demande la diffusion du rapport d'études sur les économies réelles qui seraient réalisées à la suite de la mise en place des points d'apport volontaire (PAV) du verre.

Ch. Bourrat s'engage désormais à envoyer systématiquement les comptes-rendus de l'Agglo à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Ch. Bourrat relève qu'autour des PAV des déchets ont déjà été déposés. Il souhaite que soit adressé un message aux habitants leur demandant de faire preuve de civisme.

Le Maire précise que l'entretien autour des PAV sera à la charge de l'Agglo. En attendant, il a demandé à l'entreprise FF Pro de procéder à l'évacuation en déchèterie de ces déchets.

S. Apruzzese s'en réjouit, souhaitant absolument éviter l'accumulation de déchets aux abords des bacs de collecte et l'installation permanente d'une situation non exemplaire.

Ch. Bourrat ajoute que l'Agglo s'est engagée à intervenir dans les 24h en cas de gros dépôt sauvage.

D. Ferrandin pense que la prise de nouvelles compétences par l'Agglo s'accompagne d'un accroissement du personnel.

Le Maire le rassure : un tableau synthétique réalisé par une élue locale, en charge des RH, montre que les nouvelles compétences de l'EPCI n'ont pas induit une hausse significative du personnel. Il rappelle de surcroît que les nouvelles compétences de l'Agglo sont, pour la plupart, décidées par l'Etat et donc subies.

S. Apruzzese ajoute que la persistance des syndicats permet de décharger en partie l'Agglo de certaines compétences rendues obligatoires.

D. Ferrandin souligne la bonne gestion du prix de revient par les syndicats qui, grâce aux appels d'offres, obtiennent de bonnes conditions financières de la part des entreprises retenues

J. Lehoux souhaite que soit étudiée la possibilité d'ajouter un point lumineux à côté des PAV verre, pour sécuriser l'emplacement.

P. Avril ajoute que, si l'alimentation électrique classique n'est pas disponible à proximité, la municipalité pourrait envisager la mise en place d'un panneau solaire pour le point lumineux.

Avant de clore le conseil municipal, S. Lamouille présente sa démission au Maire, ne se reconnaissant plus dans le sens à donner aux actions du village et souhaitant apaiser les tensions naissantes au sein de l'assemblée délibérante. Le Maire prend acte de sa décision, qu'il regrette néanmoins.

A son tour, J. Lehoux remercie le conseil municipal de sa confiance, rappelle le plaisir qu'il a pris à servir la commune, mais donne également sa démission dans un souci d'apaisement, ne se sentant plus aligné avec les prises de parole. Cette décision, mûrement réfléchie, est également le fruit de l'évolution d'une situation personnelle, tant familiale que professionnelle. J. Lehoux exprime son grand respect des membres du conseil et du Maire en particulier. Il précise qu'il reste à la disposition de la municipalité pour aider à monter les barnums, à mettre en place tables et bancs et participer activement aux animations du village chaque fois que cela s'avèrera nécessaire. Le Maire, qui regrette également cette décision, lui demande de lui accorder une discussion en privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.